



**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Aurillac, le 8 novembre 2022.

COMMUNIQUE DE PRESSE

LANCEMENT DE L'APPEL À PROJET LOCAL 2022-2023

« Pour la fraternité, contre le racisme et l'antisémitisme, contre la haine anti-LGBT+ »

Le 21 octobre 2022, Isabelle Lonvis-Rome, ministre déléguée auprès de la Première ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, et Sophie Elizéon, déléguée interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH), ont lancé un appel à projet local, poursuivant ainsi **l'engagement du Gouvernement pour lutter contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT+.**

Doté d'une enveloppe de **2,6 millions d'euros**, l'appel à projet local soutient les actions d'éducation, de prévention, de formation et d'aide aux victimes ainsi que celles relatives à la communication et à l'organisation d'événements en lien avec la lutte contre le racisme et l'antisémitisme ainsi que la lutte contre la haine anti-LGBT+.

Modalités de candidature :

Les modalités de candidature sont consultables sur le site de la préfecture du Cantal : <https://www.cantal.gouv.fr/appele-a-projet-local-2022-2023-a8164.html>

Calendrier :

Les dossiers de candidature doivent être adressés à la préfecture **avant le 5 décembre 2022.**

**Service de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

2 cours Monthyon

Tél. : 04 71 46 23 14 / 04 71 46 23 72

Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr

